

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE**

**Jeudi 20 octobre 2022 à 12H15**

**Salle D71 Av. du 1er Mars 26, bâtiment principal**

### Présent-e-s :

Président : Hugo Clémence

Membres : Philip Balsiger (en remplacement de Louis de Saussure), Redouan Bshary, Fatma Chagra, Nicolas Chappuis, Valérie Défago, Jean-Philippe Dunand, Mehdi Farsi, Aude Guillot, Elisa Lorenzo Garcia, Nerea Parro Gomez, Loris Petris, Sergio Rasmann, Corinne Rossari, Simon Rowell, Marco Severino, Benoît Valley, Sophie Wang

Membres du Rectorat  
(voix consultatives): Jean-Marie Grether, Kilian Stoffel (jusqu'à 13h)

### Excusé-e-s :

Membres : Valéry Bezençon, Paul Cotofrei, Olivier Hari, Bruno Kocher, Gilles Lauener, Louis de Saussure, Thierry Schiffmann

Membres du Rectorat  
(voix consultatives) : Martin Hilpert, Felix Kessler, Nathalie Tissot

Procès-verbal : Caroline Gillardin Masci

### **Ordre du jour**

1. Approbations :
  - a. De l'ordre du jour
  - b. Du PV de la séance du 28 avril 2022
2. Places de parking : discussion autour des conditions d'octroi et éventuelles modifications
3. Proposition d'instauration d'une rencontre annuelle avec les associations faitières de l'Université
4. L'Assemblée de l'Université comme force de propositions : discussion et perspectives
5. Présence du rectorat aux séances de l'Assemblée : proposition de modification de l'Ordre du Jour
6. Rapport d'activité 2021 du Fond d'aide social : état de la situation et propositions
7. Plan d'intentions de l'Université et demande du Conseil de l'Université : discussion et prise de position
8. Bureau de l'Assemblée : place à repourvoir (corps professoral)
9. Communications du Rectorat
10. Divers

## **1. Approbations :**

### **a. de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé, mais l'ordre des points traités est changé. On traite d'abord le point 9 « Communications du Rectorat » et on fera de même les prochaines séances. Ceci afin de permettre au rectorat de mettre au courant l'Assemblée sur les points importants qui concernent l'UniNE. On traitera ensuite les points 5 et 7 car le recteur doit s'absenter dès 13h. Ensuite on prendra les points par ordre. Ci-dessous les points sont changés selon l'ordre dont ils sont traités.

### **b. du PV de la séance du 28 avril 2022**

Le PV est approuvé.

## **2. Communications du Rectorat**

Le recteur prend la parole.

La rentrée s'est bien passée. Tout le monde est satisfait du présentiel. Ces deux dernières années ont représenté une avancée majeure pour l'utilisation de la visioconférence et des enregistrements dans les activités d'enseignement et de recherche. Elles ont aussi montré combien l'enseignement en présentiel, appuyé par les moyens d'enregistrement et la possibilité de faire intervenir des personnes à distance, est d'une grande qualité pédagogique. C'est dans ce sens que l'Université enseignera en règle générale en présentiel, permettra la tenue de cours à distance si des raisons pédagogiques le justifient et si lesdits cours sont annoncés comme tels dans les plans d'études, et recommandera d'enregistrer les cours qui s'y prêtent. Le rectorat a prévu une enquête sur les enregistrements de cours d'ici la fin du semestre.

Afin de contribuer à la prévention du risque de pénurie électrique durant l'hiver, l'UniNE a décidé d'une série de mesures d'économie d'énergie. Les services concernés sont en train de concrétiser les mesures immédiatement applicables, de planifier les mesures réalisables à moyen terme, et d'évaluer d'autres mesures envisageables. Ces mesures s'appuient sur les recommandations fédérales et cantonales et sont classées en 4 niveaux. L'UniNE travaille sur les niveaux 1 et 2 qui concernent les économies d'énergie volontaires et l'interdiction de certains appareils énergivores, à savoir par exemple réduire la température de l'eau chaude et des chauffages, limiter l'utilisation d'ascenseurs, optimiser l'isolation, remplacer les appareils énergivores, gérer l'éclairage, etc. Même si nous n'en sommes pas du tout là, l'étude de la mise en place de plusieurs scénarios a été faite dans l'éventualité selon laquelle on devait passer aux niveaux 3 et 4 (par exemple s'adapter aux scénarios de contingentement (réduction de la quantité d'énergie disponible pendant une période donnée) ou de délestage (coupures imposées selon un plan par zones géographiques)). On prépare les installations afin de trouver une certaine autonomie si on a des coupures (par exemple génératrice, etc.). L'UniNE est autonome par rapport à ces stratégies. Un membre demande si le rectorat a pensé à d'autres stratégies : par exemple on pourrait recommander du télétravail à tout le monde afin de pouvoir fermer tous les bâtiments et économiser le chauffage, ou alors fermer l'université une semaine avant la fin du semestre, etc. Le télétravail tous ensemble est une idée déjà étudiée, mais il faudrait que tout le monde se coordonne en même temps ce qui serait un exercice difficile durant les journées d'enseignement des cours.

Contrairement à ce qui est paru dans les médias ce matin, l'UniNE n'a pas subi d'attaque informatique aujourd'hui. C'est le RPN (réseau pédagogique neuchâtelois) qui en a été victime.

### **3. Présence du rectorat aux séances de l'Assemblée : proposition de modification de l'Ordre du Jour**

Le bureau de l'AU a constaté que les communications du rectorat sont toujours en dernier point de l'ordre du jour des séances plénières. Il serait plus opportun de les déplacer en début de séance, afin de permettre au rectorat de partager les communications essentielles de l'UniNE. Ce nouveau scénario permettrait d'ouvrir les discussions, identifier les enjeux, avoir des échanges constructifs et comprendre et débattre des problématiques, etc. L'Assemblée et le rectorat ne seront ainsi pas limités dans le temps. Le PV est public, donc si le rectorat doit ou souhaite se retirer avant la fin des séances plénières, cela ne pose aucun problème. Le rectorat trouve que c'est une bonne idée car c'est très important pour lui d'avoir un feedback. Avec le CU, le rectorat vient en délégations en fonction des ordres du jour. On pourrait appliquer la même procédure avec l'AU. Le but n'est pas de surcharger tout le monde. Les membres de l'AU donnent leur accord.

### **4. Plan d'intentions de l'Université et demande du Conseil de l'Université : discussion et prise de position**

Le Conseil de l'Université a pris contact avec le président de l'AU dernièrement pour l'informer d'une démarche auprès des député-e-s dans le cadre du budget 2023, et demander à l'AU si elle souhaite s'y associer. En effet, la situation financière de l'UniNE n'est pas au beau fixe. Si le projet de budget 2023 élaboré par le Conseil d'Etat et l'enveloppe 2023-2026 restent identiques, des problèmes importants apparaîtront dans un futur proche notamment dans le développement de l'UniNE. En effet, les charges s'accroissent chaque année, sans compter l'inflation, la masse salariale et le coût de l'énergie. En octroyant le même budget pour les années à venir et à cause des charges qui augmentent, l'UniNE est et sera confrontée à des problèmes importants. De plus, en 2016, le soutien cantonal était de 52.1 millions. Si le budget 2023 et l'enveloppe 2023-2026 restent en l'état de la planification proposée par le CE, l'enveloppe sera en 2026 de 50.1 millions, donc on perdra 2 millions de francs par rapport à il y a 10 ans. Il est à présent essentiel que les autorités du canton réalisent dans quelle situation l'UniNE se trouve. Le Conseil de l'Université a écrit une lettre aux autorités cantonales afin de leur faire part de la situation inquiétante de l'UniNE et les sensibiliser en leur expliquant ce qui attend l'alma mater si la somme prévue reste la même jusqu'en 2026.

Les membres de l'AU et le rectorat discutent des enjeux qu'entraîneront une subvention qui stagne. En résumé, l'UniNE est et se fera de plus en plus distancée par les autres universités du pays qui bénéficient d'un subventionnement cantonal en augmentation. En se basant sur l'OFS, un-e étudiant-e à l'UniNE a à disposition CHF 30'000.- alors qu'un-e étudiant-e d'une autre université en reçoit CHF 40'000.-. La loi fédérale qui a été introduite en 2015 a voulu créer une compétition entre les universités cantonales. En effet, la contribution fédérale est répartie selon la performance relative, ou parts de marché, des hautes écoles subventionnées. Si le budget de toutes les autres universités du pays continue de croître plus vite que celui de l'UniNE (dont l'assiette de recrutement dans le canton est plus restreinte), cela va nécessairement se répercuter sur sa performance relative, et donc sur son droit aux contributions nationales. Le recteur indique que dans le Plan d'intentions, l'UniNE aurait besoin d'un soutien financier minimum annuel de 4 millions de francs supplémentaire afin de lui permettre de rester concurrentielle sur la scène académique suisse et mettre en œuvre ses objectifs. Si la subvention n'augmente pas, l'UniNE se retrouvera dans une mauvaise posture et sur une pente déclinante. Les membres listent quelques points : rayonnement et développement moindre, ne pas remplacer les employé-e-s qui partent à la retraite, fermeture d'instituts, moins d'offres de formation innovantes et uniques propre à l'UniNE, étudiant-e-s moins bien encadré-e-s, budgets moindre donc moins de projets, départ de jeunes professeur-e-s qui ont plus de moyens ailleurs pour effectuer leur recherche, attractivité et visibilité du canton péjorée, moral et ambitions de la communauté l'université affectés, etc, la liste est encore longue.

Finalement, l'UniNE sera prise dans un engrenage et devra renoncer à des prestations existantes afin de ne pas couler.

Un membre demande si le CE est conscient des difficultés de l'UniNE. Oui, il l'est mais n'a pas les moyens pour répondre à la demande de l'UniNE. Cette dernière est la seule Haute Ecole qui est sous contrôle total du canton, contrairement par exemple à la HE Arc, la HES-SO qui sont intercantionales. L'UniNE doit suivre un contrat de prestations, mais avec le même budget que les années précédentes, et doit faire avec les problèmes cités ci-dessus. L'UniNE fait partie des nombreuses instances (plusieurs dizaines) qui dépendent du canton telles que par exemple les hôpitaux, Nomad, le SCAN, etc. Le canton n'est pas riche et raisonne de manière uniforme pour toutes ces instances. Il distribue plutôt des mandats de « maintien » qui ne suffisent plus. D'autres universités bénéficient de dons privés, mais pas l'UniNE. L'UniNE est taxée également car elle n'a pas assez d'apprentis.

Un membre demande si le canton a un projet pour augmenter le nombre d'étudiant-e-s ? Le canton demande à l'université d'être attractive et exige qu'au moins 50% des étudiant-e-s neuchâtelois-e-s des HEU suisses soient à l'UniNE (sinon l'UniNE se voit pénalisée). Une enveloppe est donnée et c'est à l'UniNE de la gérer. C'est conforme à l'autonomie prévue par la loi. Le contrôle cantonal des finances vérifie le bon usage des moyens après l'année écoulée et le Conseil de l'université la bonne exécution du contrat de prestations chaque semestre. Aucune remarque négative n'a été faite ces dernières années. Lorsqu'un-e étudiant-e neuchâtelois-e va étudier ailleurs, le canton doit payer le canton dans lequel elle/il se rend. L'augmentation du nombre d'étudiant-e-s dépend de nombreux facteurs dont certains sont prévisibles et d'autres moins, mais on ne peut pas non plus « acheter » des étudiant-e-s. Il faut simplement avoir une offre attractive. Si le nombre d'étudiant-e-s augmente, il faudra également pouvoir suivre administrativement. L'UniNE apporte beaucoup au canton, est reconnue pour son excellence, offre un programme d'études et de recherches dans des domaines novateurs, est reconnue pour sa proximité entre étudiant-e-s et professeur-e-s et emploie 1100 personnes.

L'AU discute pour savoir si elle pourrait soutenir la démarche faite par le CU en écrivant à son tour aux autorités cantonales en y décrivant la situation dans laquelle l'UniNE pourrait se trouver d'un point de vue interne à l'alma mater. Les membres approuvent à l'unanimité d'écrire une lettre. Il serait bien que d'autres organes écrivent également pour leur faire part de leur souci. Par exemple la FEN (craintes de fermetures d'instituts, formations attractives qui n'existent pas ailleurs en Suisse qui devraient être maintenues, etc). Le bureau se retrouvera prochainement, rédigera une lettre, la partagera avec les membres qui, à leur tour, pourront y ajouter des commentaires. Chaque corps pourrait réfléchir aux difficultés qu'il pourrait rencontrer. Puis la version définitive sera envoyée aux député-e-s du canton.

## **5. Places de parking : discussion autour des conditions d'octroi et éventuelles modifications**

La Vice-présidente Mme Aude Guillot indique que l'AU a eu plusieurs retours de doctorant-e-s et étudiant-e-s concernant l'attribution des places de parking. Elles/ils se voient refuser des places de parc car ne correspondent pas aux critères d'octroi (contrat à durée déterminée). Certaines personnes ont fait des démarches justifiées (par exemple endroit reculés, enfants à charge, etc) pour obtenir une place de parc, mais toujours sans succès. Ne serait-il pas possible d'adapter les critères d'octroi ? De même, les personnes qui sont en temps partiel ont les mêmes besoins que les personnes engagées à un haut taux, mais ne sont pas non plus prises en considération. De nombreuses places de parc restent vides toute l'année alors que le besoin est là. Les PO ont toujours une place de parc attribuée alors qu'elles/ils n'en ont pas toujours besoin.

Le Vice-recteur M. Jean-Marie Grether prend la parole. Malheureusement aucune solution ne pourra satisfaire tout le monde. L'AU est habilitée à émettre de recommandations. De nombreuses mêmes questions ont déjà été soulevées le printemps passé au sein de l'AU. Entretemps, une enquête sur les tarifications et la mobilité a été menée auprès de la communauté universitaire l'été passé. Des feed back intéressants ont été faits. Il faudrait se diriger plutôt vers une simplification des types de parking autorisés. Les parkings des différents bâtiments ont leurs propres difficultés. Par exemple celui de la FLSH est sous-utilisé et celui de la FS toujours plein à l'extérieur et a des places attribuées à l'intérieur. Une solution serait d'instaurer deux systèmes dans le futur : un système d'abonnements qui serait révisé semestriellement, avec prise en compte de changements de conditions, modification de prix qui passerait de 30 à 45 francs par mois pour inciter les gens à venir en transport public. Pour ce qui est des abonnements, à la FS, les places attribuées à des personnes particulières disparaîtront. Cela posera un problème technique d'utilisation du sous-sol : pour éviter les embouteillages, on mettra un système de visualisation des places libres. On mettra également des horodateurs en place. Les gens qui se verront refuser un abonnement semestriel auront donc une possibilité de parquer leur voiture. Un membre trouve cette dernière solution discriminante, surtout pour les étudiant-e-s ou assistant-e-s doctorant-e-s. Ne serait-il pas possible d'introduire un contingent pour ce type de personnes ? Malheureusement on ne peut pas contenter tout le monde car on n'a pas assez de places. Le critère de réserver les places aux personnes engagées à plus de 50% pour une durée indéterminée n'est sûrement pas idéal, mais y a-t-il d'autres critères qui seraient mieux ? On aura un plan d'introduction progressif afin de pouvoir s'adapter et voir ce qu'il se passe. Si on élargit trop les critères d'attribution dès le début, on risque de se tromper et entraîner des mécontentements. Donc on va y aller par palier. S'il devait y avoir des demandes très particulières, cela peut être discuté par la suite au cas par cas.

Le système de véhicule, ne devrait-il pas être pris en compte (par exp véhicule électrique) ? ou alors exiger que, selon des critères, des personnes viennent en transport public dans le futur ? Cette question concerne le Plan climat. Les transports public maison-bureau (mobilité pendulaire) de la communauté universitaire concernent 20% des émissions de CO2 de l'UniNE. Ces émissions ne sont donc pas majoritaires. Actuellement, le bilan CO2 n'incorpore pas encore les voitures électriques. On doit donc aussi tenir compte de cette dimension. On ne sait pas non plus combien coûtera l'électricité, ni l'évolution des marchés, etc.

Un membre indique que de nombreuses personnes qui ont des petits salaires ou qui sont employées à taux partiel auront des coûts supplémentaires avec le nouveau système de parking. A titre privé, nombreuses d'entre elles possèdent un véhicule dont elles ont besoin quotidiennement avec les coûts que cela engendre. La charge va donc reposer totalement sur les usagères et usagers. Ne serait-il pas mieux de les inciter à venir en transport publics en payant par exemple un abonnement pour les transports en commun (ou du moins le demi-tarif) ? Après tout, le plus important est d'économiser le CO2 ! On ne devrait pas compter l'argent, mais économiser le CO2.

De nombreuses personnes employées à l'UniNE doivent également respecter des horaires fixes (par exp ouverture secrétariat) et le fait de venir en transport publics peut nécessiter encore plus de temps ou ne sont pas possible si elles habitent dans un endroit trop retiré. On peut donc également prendre en considération les horaires selon le corps de métier.

On pourrait aussi ouvrir les parkings pour la communauté non universitaire en dehors des heures de bureau et couvrir par exemple une partie des transports publics avec les retours d'argent.

Le président remercie chacun-e pour les interventions.

## **6. Proposition d'instauration d'une rencontre annuelle avec les associations faitières de l'Université**

Le bureau a constaté que de nombreuses communications sont parfois compliquées à transmettre entre les différents corps à l'UniNE. On peut prendre l'exemple du Covid. La FEN et l'ACINE ont

chacune de leur côté dû faire face à beaucoup de problématiques. Le Bureau proposerait que les différentes associations faitières de l'UniNE se rencontrent une fois par année pour leur permettre de partager leur point de vue. L'AU, ainsi que le rectorat pourront ensuite en discuter durant les séances plénières afin d'émettre des recommandations, idées, discussions, débats, etc. La communication sera ainsi facilitée entre les différents corps et permettra un dialogue constructif. Par exemple en période de Covid, autant l'ACINE que la FEN avaient des problématiques qui étaient les mêmes. Le simple fait de communiquer entre elles auraient permis de ne pas faire le travail à double.

Il serait également intéressant d'inviter, comme on le faisait au début de l'AU, des personnes d'associations, des différents corps ou service, qui présentent leur travail à l'UniNE devant l'AU.

### **7. L'Assemblée de l'Université comme force de propositions : discussion et perspectives**

On n'a pas vraiment le temps de discuter en profondeur de ce point. Comme déjà indiqué lors de séances précédentes, l'AU ne sait pas très bien les compétences qu'elle a malgré ce qu'indique la LUNE (abstrait). L'AU est une instance qui peut discuter, recommander, filtrer les propositions, débattre des idées. Comment peut-on motiver les membres ? comment retrouver une force de proposition ? Par exemple sous forme de sondages ou questionnaires auprès de la communauté universitaire, ou sous forme de rencontres entre les membres des différentes associations, ou par réflexions sur des thématiques, idées novatrices, ou sous forme de commissions où les membres intéressé-e-s pourraient travailler, ou par autre voix ? l'idée est de ne pas surcharger les membres. L'AU a beaucoup de choses à faire. Les membres sont invités à y réfléchir. Ou sinon est-ce qu'on s'en tient aux séances plénières ?

Un membre indique qu'on pourrait avoir le rôle de communication entre les étudiant-e-s qui sont en majorité et le reste de la communauté universitaire. Les étudiant-e-s ignorent ce qu'est l'AU. On pourrait par exemple les écouter, détecter et réfléchir à leurs problèmes, partager leurs idées et essayer de trouver une solution ensemble. Il y a beaucoup de potentiel dans cette idée « bottom up ». Les étudiant-e-s pourraient passer par les associations estudiantines ou s'adresser au bureau directement qui pourrait l'épauler. Le bureau y réfléchirait. Attention toutefois au rôle de l'AU qui est un organe officiel dont le rôle reste institutionnel. L'AU ne devrait pas traiter les cas individuels mais plutôt écouter les idées générales.

### **8. Rapport d'activité 2021 du Fonds d'aide sociale : état de la situation et propositions**

Les membres ont reçu le rapport de la part du rectorat. Certain-e-s étudiant-e-s sont dans une grande précarité. On pourrait en discuter dans une future assemblée afin d'avoir une réflexion plus profonde sur ce sujet sensible.

### **9. Bureau de l'Assemblée : place à repourvoir (corps professoral)**

Il manque toujours une personne au bureau. Il serait bien que ce soit une personne du corps professoral qui n'est pas représenté. Deux membres du bureau viennent de la Faculté de droit. Il serait bien que la Faculté des sciences économique ou la Faculté des sciences soit représentée. Les professeur-e-s de l'AU échangeront entre elles/eux afin de trouver un-e représentant-e pour la prochaine séance.

### **10. Divers**

La séance est levée à 13h55.

La prochaine séance aura lieu le 22 décembre à 12h15.